



COMMUNE DE MEGEVETTE
COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 14 JANVIER 2021

AFFICHÉ le 22 JANVIER 2021 - N° D'ORDRE : 03/2021
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de
conseillers :
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 15

L'an deux mille vingt et un, le quatorze janvier, le conseil municipal de la commune de Mégevette, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Max MEYNET-CORDONNIER, Maire.

Convocation en date du 05 janvier 2021

PRESENTS : BEGAIN Nicolas, BEL Chantal, CONTAT Jean-Noël, CORNALI Iribert, DECROUX Rémy, FAVRAT Mathilde, FAVRE HUGUENOT Rachel, GRANGER COESNON Aurélie, LEJEUNE Magali, MICHELENA Yves, MOLLIAT Jean- Baptiste, PASQUIER Suzy.

ABSENTS EXCUSES : PERRET Josiane, ayant donné procuration à Rémy DECROUX ; GAMBARINI Julien, ayant donné procuration à MICHELENA Yves.

ORDRE DU JOUR

1. DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL
2. COMPTABILITE – DECISION DU MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2322-2 du code général des collectivités territoriales « dépenses imprévues »
3. PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE L'ADJOINT D'ANIMATION
4. PERSONNEL COMMUNAL – RECRUTEMENT D'UN VACATAIRE POUR EFFECTUER LE DENEIGEMENT
5. MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS DE LA COLLECTIVITE
6. DEVIS
7. URBANISME
8. DIVERS

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Nicolas BEGAIN a été désigné comme secrétaire de séance.

DECISIONS A RAJOUTER A L'ORDRE DU JOUR :

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de rajouter à l'ordre du jour, les décisions suivantes :

9. VENTE DE BOIS : autorisation d'encaisser la recette
10. MISE A DISPOSITION D'UN SERVICE ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES 4 RIVIERES ET LA COMMUNE : avenant

Le conseil municipal donne son accord

LECTURE ET APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 10 SEPTEMBRE 2020

Aucune remarque. Le compte-rendu est approuvé.

1. DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

- SPS CONTROLE : coordination Sécurité et Protection Santé - devis d'un montant de 2 376,00€ TTC
- BERTHAUD TP : démolition partielle 52 route du village à Martin faisant suite à la procédure de péril imminent – devis d'un montant de 2 760,00 € TTC
- ASSISTANCE INFORMATIQUE : installation SSD sur PC accueil – devis d'un montant de 348,00 € TTC

- EXPERT Jean-Luc DUPUIS : honoraires + frais suite à la mesure de péril imminent – devis d'un montant de 1 694 € TTC.
- PACCARD : modernisation du dispositif d'horlogerie de l'église – devis d'un montant de 3 091,08 € TTC
- GERVAIS GILLES : remplacement poteau incendie Les Moulins – devis d'un montant de 3 849,60 € TTC

2. COMPTABILITE – DECISION DU MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2322-2 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES « DEPENSES IMPREVUES » - DECISION MODIFICATIVE n °02/2020

N°D 04_2021

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal de la décision prise le 18 décembre 2020, conformément à l'Article L2322-3 du code général des collectivités territoriales, d'utiliser le chapitre 022 « dépenses imprévues » pour alimenter l'article 65888 « charges diverses de la gestion courante » déficitaire.

Il précise la raison du solde négatif de cet article budgétaire : suite à la négociation du contrat de gaz, le montant des provisions sur charges versé par les locataires de l'auberge a été surévalué, ce qui a eu pour conséquence un remboursement du trop-perçu.

En conséquence, il y a lieu de voter des crédits à cet article budgétaire comme suit :

**BUDGET GENERAL
SECTION FONCTIONNEMENT**

| | | | |
|----------|-------|--------------------|-------------|
| Dépenses | 65888 | Autres | + 3 890,00€ |
| | 022 | Dépenses imprévues | - 3 890,00€ |

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
par 15 voix pour :*

ACCEPTE la proposition de Monsieur le Maire,

AUTORISE la décision modificative ci-dessus.

3. PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE L'ADJOINT D'ANIMATION

N° D01_2021

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal qu'en raison des règles de nettoyage et de désinfection liés au protocole sanitaire du 02 novembre 2020, il y a lieu de modifier le temps de travail de l'adjoint d'animation.

Il rappelle son temps de travail à raison de 11,03/35^{ème} depuis le 1^{er} octobre 2020.

Il fait part à l'assemblée de la nécessité de revoir son temps de travail à compter du 14 janvier 2021 à raison de 13,39/35^{ème}.

Il demande à l'assemblée de se prononcer sur cette décision.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
par 15 voix pour :*

DECIDE la modification du temps de travail de l'adjoint d'animation à compter du 14 janvier 2021, à raison de 13,39/35^{ème}.

PRECISE qu'en cas de nécessité, et toujours en raison de l'évolution du protocole sanitaire « COVID-19 » le temps de travail pourra être de nouveau modifié.

4. OBJET : PERSONNEL COMMUNAL – RECRUTEMENT D'UN VACATAIRE POUR EFFECTUER LE DENEIGEMENT

N° D03_2021

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que les collectivités territoriales peuvent recruter des vacataires.

Il informe les membres du Conseil Municipal que pour pouvoir recruter un vacataire, les trois conditions suivantes doivent être réunies :

- Recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- Recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de la collectivité,
- Rémunération attachée à l'acte.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de recruter un vacataire pour effectuer le déneigement et palier aux urgences relatives aux services techniques lors d'absence de l'agent technique titulaire.

Il est également proposé à l'assemblée que chaque vacation soit rémunérée sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 20,46 €.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
par 15 voix pour :*

AUTORISE Monsieur le Maire à recruter un vacataire ;

FIXE la rémunération de chaque vacation sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 20,46 € ;

DECIDE d'inscrire les crédits nécessaires au budget ;

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents et actes afférents à cette décision.

5. OBJET : TABLEAU DES EMPLOIS DE LA COLLECTIVITE

N° D02_2021

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la modification en raison des règles de nettoyage et de désinfection liés au protocole sanitaire du 02 novembre 2020.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
par 15 voix pour :*

DECIDE de modifier comme suite le tableau des effectifs :

| GRADES | TEMPS DE TRAVAIL EFFECTUE |
|---|----------------------------------|
| Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe (fonctions de secrétaire de mairie) | 35/35 ^{ème} |
| Adjoint Administratif (agent de gestion administrative) | 26/35 ^{ème} |
| Adjoint Technique (pour le ménage des bâtiments) | 16/35 ^{ème} |

| | |
|--|---------------------------------------|
| Adjoint Technique principal de 2 ^{ème} classe (pour la gestion des gîtes) | 18/35 ^{ème} |
| Adjoint Technique pour des besoins saisonniers (services techniques) | 35/35 ^{ème} |
| Adjoint Technique (services techniques) | 35/35 ^{ème} |
| Adjoint Technique (périscolaire, cantine et ménage des bâtiments) | 31,83/35 ^{ème} annualisé. |
| A.T.S.E.M principal de 1 ^{ère} classe | 28,61/35 ^{ème} annualisé |
| Adjoint d'animation | 13,39/35 ^{ème} annualisé |

6. DEVIS

Sans objet

7. URBANISME

| N° de dossier | Déposé le | Demandeur | Terrain | Commentaires | Accordé le | Refusé le |
|------------------------|------------|--|---|--|-----------------|-----------|
| PC07417420C 0006 | 30/08/2020 | M. COLLOT Joris et Mme LAFITTE Sarah | D 1746 125 chemin de la Culaz | Construction d'une maison d'habitation Pièces complémentaires reçues le 30 octobre 2020 | 18/12/20 | |
| PC07417420C 0002MO2 | 30/09/2020 | M. MOLLIAT Emmanuel | C 2338 1134 route des Fornets | Construction de 2 garages Demande de pièces complémentaires le 06 novembre 2020 | 24/11/20 | |
| DP07417420 C0013 | 16/11/2020 | M. VACHAT Alain | OB 1517 1024 montée des Châtelets | Ajout d'une pergola Demande de pièces complémentaires 16/12/20 | | |
| DP07417420 C0014 | 16/11/2020 | M. REINOSO Ignacio | D 1432 149 chemin du moulin Blanc | Rénovation façade, pose de velux, panneaux photovoltaïques, porte de garage Demande de pièces complémentaires 16/12/20 | | |
| PC07417420C 0008 | 07/12/20 | M BOCHU Jean et LEINKERING Kerstin | D158/ 1997 « Le Crêt Rouge » Lémy | Construction d'une villa Demande de pièces complémentaires 22/12/20 | | |
| PC07417420C 0009 | 18/12/20 | MIKIT pour Mr DESERT Mathieu et Mme LAETHEM Jessica | B 1474 « Le bourg » Route du château | Construction d'une maison individuelle | | |

| | | | | | | |
|---------------------|------------|---------------------------------------|---|--|--|--|
| DP07417420 C0015 | 21/12/2020 | M. FORT Thomas et Mme AZUR Valérie | OD 1755 168, chemin de la Culaz | Rénovation niveau supplémentaire, création ouvertures en façade, isolation... | | |
| PC07417420C 0010 | 21/12/2020 | M. VERZUU Paulus | OB 1532 1023 montée des Châtelets | Construction abri agricole | | |

8. DIVERS

- **Procédure de péril imminent** : bâtiment sis 52 route du Village à Martin
 - 1/ saisie du TA le 24/12/2020
 - 2/ envoi d'un courrier aux potentiels héritiers les 24 et 31 décembre 2020
 - 3/ ordonnance du TA et convocation d'un expert le 31 décembre 2020
 - 4/ passage de l'expert Monsieur DUPUIS le 05 janvier 2021 : définition des mesures et travaux nécessaire à la fin du péril imminent, ainsi que du planning d'action.
 - 5/ réception des honoraires et du rapport de l'expert concluant au péril.
 - 6/ validation du devis de la société BERTHAUD TP d'un montant de 2 760, 00 € TTC pour démolition du bâtiment.
- **Amélioration de la desserte forestière communale du canton de la Léchère** : mise en ligne du marché à procédure adaptée (MAPA) le 04 décembre 2020 – remise des offres le 15 janvier 2021 – Prévoir une commission d'appel d'offre (CAO) pour le choix des candidats.
- **Restructuration des gîtes communaux** : mise en ligne du MAPA le 07 janvier 2021 – remise des offres le 08 février 2021. Plusieurs visites sur site sont et continuent d'être réalisées, celles-ci sont obligatoires pour pouvoir déposer une offre.
- **Urbanisme** : un échange de parcelles en vue d'une régularisation, entre la commune et le consort BOREL, est proposé et validé par le conseil municipal.
- **Cantine** : suite au futur protocole sanitaire interdisant le brassage des élèves en cantine, il est envisagé d'effectuer ce service dans la salle des fêtes.
- **Culture** : La CC4R propose de fournir une boîte à livres supplémentaire, la proposition sera faite aux bénévoles de la bibliothèque.
- **Subvention** : une demande pour la dotation d'équipements des territoires ruraux (DETR) a été déposée pour la réfection des voies communales N220 dite des Pierres « Chemin des Pierres » et N204 dite de la Combe « Route de Miribel ».
- **Personnel** : départ de l'agent technique le 31 mars 2021 (mutation).
- **Voirie** :
 - a/ commission le 27 janvier à 18h00
 - b/ il est signalé la détérioration du chemin rural de la Vondonfle côté Fresnay suite au transport de bois.

9. OBJET : AVENANT 2 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN SERVICE ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES 4 RIVIERES ET LA COMMUNE

N° D05_2021

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de sa demande auprès de la CC4R d'un besoin en personnel administratif pour l'accueil et la comptabilité.

Considérant que dans le cadre d'une bonne organisation des services, afin de pallier un problème d'effectifs de la commune, la CC4R a accepté de mettre à disposition de la commune certains de ces services.

Il donne lecture à l'assemblée d'une convention s'y référant, pour une mise à disposition d'un agent de la CC4R pour une durée de 1 jour par semaine, pendant 2 mois à compter du 11 janvier 2021.

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
par 15 voix pour,*

AUTORISE le Maire à signer l'avenant à la convention.

10. OBJET : VENTE DE 5m³ DE BOIS

N° D06_2021

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la vente d'une grume d'épicéa d'une longueur de 8 mètres pour un volume de 5m³ au prix de 40 € le m³ soit un total de 200 €.

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
par 15 voix pour,*

CHARGE le Maire d'encaisser la recette.

Séance levée à 21 heures 35

PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL PREVUE LE 18 FEVRIER 2021 A 19H30

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus. Pour extrait
conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.*